



CEED Europa <ceedeuropa@gmail.com>

Traduction en français : Eurodéputé Muscardi au Ministre Alfano sur les pratiques allemandes

CEED Europe <ceedeuropa@gmail.com>
To: ceedeuropa@gmail.com

4 July 2009 17:02

----- Forwarded message -----

From: Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
Date: 2009/7/2
Subject: Muscardi Lettera aperta a l'On. Ministro Alfano
To: CEED Europa <ceedeuropa@gmail.com>
Cc: CEED Italia <ceeditalia@gmail.com>

JUGENDAMT - Discriminations légales des parents non-allemands
l'Euro-député Cristiana Muscardi (AEN) -
Lettre ouverte au Ministre de la justice italien Alfano

On. Dott. Angelino Alfano
Ministro della Giustizia
Via Arenula, 70
00186 – ROMA –
Milano, 30 giugno 2009

Cher Ministre

Même si cette affaire semble incroyable, elle est similaire à tant d'autres concernant des citoyens européens séparés d'un époux allemand, qui par l'entremise du JUGENDAMT, sont exclus d'un contact avec leurs enfants, parce que confiés par cette administration au parent allemand.

Un rapport de la Commission des pétitions du Parlement Européen établi que les agissements du JUGENDAMT discriminent en permanence les parents non-allemands.

Les procédures mises en oeuvre par ce service public semblent violer de manière récurrente la Convention Européenne pour la sauvegarde des Droits de l'Homme et les principes de l'UE, fondés sur un respect des Droits fondamentaux et des Droits de l'enfant.

Sans vouloir entrer dans le fonds de cette question de Droit national



complexe - ce que j'ai déclaré dans un courrier adressé au Président de la Commission Européenne Barroso - je retiens que cette affaire a ouvertement des implications européennes, par le caractère discriminatoire de certaines pratiques des fonctionnaires du JUGENDAMT. L'époux non-allemand est toujours discriminé après la séparation du couple mixte.



Au vue de cette situation déplorable, de quels instruments l'autorité centrale italienne peut fait usage pour combattre la discrimination dénoncée et soutenir le parent italien discriminé et ses enfants ?

N'entrevois-tu pas une initiative de notre Gouvernement, même au niveau européen, dans le cas ou tous les recours au niveau bilatéral auront été épuisés, afin de rééquilibrer les aspects les plus négatifs des dispositions juridiques relatives à l'exercice de la responsabilité parentale en Allemagne, conformément aux fondements du Droit européen, plus particulièrement en respect de la Convention pour la sauvegarde des Droits de l'Homme ?



Il n'est pas possible qu'au sein de l'Union Européenne des procédures contraires aux principes fondamentaux, semant douleur et implémentant discriminations, puissent être mises en oeuvre. Il n'est pas possible que personne n'apporte réponse aux demandes légitimes des parents discriminés, comme dans le cas de Mme Colombo.

Je m'en remets à ta sensibilité avec l'espoir que devant de telles abhérations, ton Ministère se manifestera et évaluera l'opportunité d'une réaction, même au plan européen.

Je te remercie et te serais reconnaissante de m'informer de la suite donnée à ce courrier. Je te prie d'agérer, Cher Ministre, l'expression de mes meilleures salutations

N. 1 pièce jointe
(communiqué de M.Colombo)

Cristiana Muscardini

commentaire CEED :

La grande majorité des députés européens sont parfaitement informés de pratiques du JUGENDAMT, qui par définition violent les Droits fondamentaux des parents non-allemands et de leurs enfants binationaux.

D'ou la question; combien de temps faudra-t-il encore, aux Gouvernements de L'UE et à la Commission avant de lancer la Commission d'Enquête internationale que nous exigeons après avoir apporté au Parlement Européen les preuves et les faits de nos graves accusations ?
Mesurent-ils les conséquences de leur attentisme ?

Informez TOUS les européens du danger qu'ils encourent à s'établir en Allemagne !
Mettez les en garde devant les juristes allemands et les fonctionnaires du JUGENDAMT!